

Avec garantie hypothécaire de 1er rang (avec nantissement nous consulter)

	60	72	84
= 100 000	3,45	3,70	3,79
< 200 000	3,57	3,81	3,88
< 300 000	3,62	3,84	3,92
< 400 000	3,64	3,86	3,93
< 500 000	3,75	3,87	3,94

- **Frais de dossier 1,50 % dont Crédit Municipal de Toulon 0,85 % et rémunération apporteur 0,65 %**
- **Mandat 0 €**
- Pénalités pour solde par anticipation 1 % du capital emprunté.

Dans le cadre de sa politique de risque et de rentabilité, le CMT se réserve le droit de modifier le taux nominal du prêt octroyé.